

Communiqué du Conseil des ministres de l'UEO (Rome, 20 novembre 1992)

Légende: Ce communiqué, publié à l'issue du Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) tenu à Rome le 20 novembre 1992, porte notamment sur l'élargissement de l'UEO.

Source: Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale. Communiqué. Rome: 20.11.1992. 3 p.
<http://www.weu.int/documents/921120fr.pdf>.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_du_conseil_des_ministres_de_l_ueo_rome_20_novembre_1992-fr-555dc0a0-d298-4c70-a117-2193eaff8f43.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

CONSEIL DES MINISTRES
ROME, 20 NOVEMBRE 1992

Communiqué

Les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense des Etats membres de l'UEO se sont réunis à Rome le 20 novembre 1992.

Ils ont réaffirmé leur détermination à mettre en oeuvre les Déclarations de Maastricht et de Petersberg qui ont marqué des étapes majeures de la réactivation de l'UEO amorcée en 1984 avec la Déclaration de Rome. Ils ont souligné que l'élargissement de l'Organisation, le renforcement de son rôle opérationnel et le transfert du Conseil de l'UEO et du Secrétariat à Bruxelles ouvrent une nouvelle période pour le développement de l'UEO en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique.

Les Ministres ont également rendu publique une déclaration sur la situation dans l'ex-Yougoslavie.

Pour la première fois, la Présidence des Douze et le Secrétaire général de l'OTAN ont été invités.

Elargissement de l'UEO

1. Les Ministres se sont déclarés profondément satisfaits de l'importante étape accomplie ce jour dans le processus de renforcement de l'UEO du fait de l'aboutissement des discussions sur l'élargissement menées avec les pays concernés, conformément aux objectifs indiqués dans les Déclarations faites par l'UEO à Maastricht et à Petersberg.

Les Ministres des Etats membres de l'UEO et leurs homologues des autres Etats invités ont aujourd'hui approuvé les documents nécessaires pour que la Grèce devienne membre de plein droit de l'UEO, le Danemark et l'Irlande observateurs, et l'Islande, la Norvège et la Turquie membres associés de l'UEO.

Développement du rôle opérationnel de l'UEO

2. Les Ministres ont souligné l'importance du développement des capacités opérationnelles de l'UEO, conformément aux Déclarations de Maastricht et de Petersberg, en vue de permettre une contribution plus efficace aux missions humanitaires, au maintien et au rétablissement de la paix en coordination avec l'OTAN et d'autres organisations, et conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies et des constitutions nationales. Les Etats membres de l'UEO renforceront ainsi leur contribution à la paix et à la stabilité internationales.

3. Les Ministres ont pris note des progrès accomplis depuis leur réunion de juin dans le renforcement du rôle opérationnel de l'UEO. Il leur a été rendu compte de la dernière réunion des Chefs d'état-major des armées de l'UEO. Ils se sont félicités de la mise en place de la Cellule de planification de l'UEO à Bruxelles le 1er octobre ; ils notent avec satisfaction qu'elle va devenir opérationnelle en avril 1993. Les Ministres ont invité le Conseil et ses groupes de travail à guider et à encourager la Cellule de planification dans la mise en oeuvre de ses tâches et de ses fonctions, qui comprennent l'élaboration des options de planification et la désignation d'unités militaires pour les missions menées sous l'égide de l'UEO. Les Ministres ont chargé le Groupe des représentants des ministères de la Défense de terminer la mise au point des orientations qui permettront de choisir des états-majors pour ces missions.

4. Les Ministres ont pris note du fait que la Cellule de planification donnera suite à la proposition relative à une coopération aéromaritime européenne dans le cadre de son rôle d'élaboration de plans de circonstance pour l'emploi d'une diversité de forces nationales et multinationales.

5. Les Ministres sont convenus qu'un transfert des fonctions du GEIP à l'UEO constituera un pas important vers une coopération renforcée en matière d'armement, en vue de créer une agence européenne des armements de l'UEO. Le Conseil permanent de l'UEO a été chargé de prendre toutes les mesures nécessaires compte tenu des résultats de la prochaine réunion des Ministres du GEIP.

6. Les Ministres de l'UEO ont également pris note d'un rapport intérimaire sur le transfert éventuel de certaines activités de l'Eurogroupe à l'UEO. Ils ont décidé qu'un rapport définitif devra être établi pour que les Ministres de l'UEO puissent prendre une décision au printemps 1993, sur la base de positions préparées au sein de l'UEO et des avis auxquels parviendra ultérieurement un groupe de travail mixte UEO/Eurogroupe.

7. Les Ministres ont approuvé le rapport sur l'avancement des activités spatiales. Ils se sont félicités du fait que le Centre satellitaire de l'UEO deviendra opérationnel à bref délai, étant donné que la réfection de l'immeuble de Torrejon vient d'être achevée et que le consortium vient d'être choisi pour l'équiper.

Transfert à Bruxelles

8. Le transfert du Conseil et du Secrétariat général de l'UEO à Bruxelles en janvier 1993 contribuera au développement de ses relations spécifiques avec l'Union européenne d'une part et avec l'OTAN d'autre part, telles qu'elles ont été définies dans la Déclaration de Maastricht, et au renforcement du rôle opérationnel de l'UEO. A cet égard, les Ministres ont souligné l'importance de mettre en oeuvre les mesures pratiques nécessaires.

COOPÉRATION DE L'UEO EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET DE DÉSARMEMENT

9. Les Ministres ont réaffirmé leur engagement à l'égard des objectifs du désarmement et de la maîtrise des armements, de la coopération en matière de sécurité et de la prévention des conflits, énoncés dans le Document de Helsinki publié en 1992 par la CSCÉ. Ils vont promouvoir l'obtention de résultats significatifs à Vienne au Forum de la CSCÉ pour la coopération en matière de sécurité.

10. Les Ministres ont réitéré leur engagement à l'égard d'une entrée en vigueur rapide du Traité Ciel ouvert. Ils ont pris note du rapport d'activité préparé par les experts et les ont chargés de poursuivre la recherche de solutions économiques pour la mise en oeuvre du Traité Ciel ouvert, notamment en ce qui concerne les possibilités de flotte commune UEO. Les Ministres ont souligné la disposition de l'UEO à coopérer avec de tierces parties et ont accueilli avec satisfaction l'intention de la Présidence de les informer de l'état d'avancement des travaux de l'UEO.

11. Les Ministres se sont félicités de la coopération qu'ont pu mener les Etats membres en ce qui concerne l'ouverture des équipes nationales d'inspection pour la phase de validation initiale du Traité FCE et notent avec satisfaction que des dispositions analogues sont envisagées pour la prochaine phase des inspections.

Dialogue avec des pays tiers

12. A la suite de la réunion ministérielle extraordinaire tenue à Bonn le 19 juin 1992 entre les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO et leurs homologues de Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Tchécoslovaquie, la première réunion du Forum de consultation au niveau des Ambassadeurs s'est tenue à Londres le 14 octobre. Les Ministres de l'UEO se sont félicités de cette étape dans le développement des relations avec les pays partenaires d'Europe centrale et se réjouissent de rencontrer leurs homologues au printemps 1993. Les Ministres ont également pris note d'un rapport sur les relations avec les pays tiers.

13. Conformément à la décision prise le 19 juin 1992 à Petersberg d'instaurer progressivement un dialogue avec les pays du Maghreb, les Ministres se sont félicités des premiers contacts qui ont été pris par la Présidence et le Secrétariat avec les ambassades à Londres de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

*
*
*

Les Ministres ont exprimé leur gratitude au Gouvernement du Royaume-Uni, en tant que représentant du pays qui a accueilli depuis 1956 le Conseil permanent et le Secrétariat général.